

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 590

Artikel: Économie de marché : textiles : la toile d'araignée
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012042>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Textiles: la toile d'araignée

On pourrait en faire un roman-feuilleton. Le dernier rapport de la CNUCED (1981) sur le marché mondial des fibres et textiles — 200 pages d'analyses fouillées qui décrivent dans le détail comment on s'empare d'un produit et on bâtit son pouvoir au détriment de tous ceux qui créent ce produit — est une description implacable. Il constitue un acte d'accusation dont on voit mal quel procureur pourrait faire usage tant est grande la puissance des marchands qui se partagent le commerce dans ce secteur. Le coton tout d'abord. Il est produit dans plus de huitante pays. A eux seuls, pays socialistes et tiers monde fournissent les quatre cinquièmes de la production mondiale. Pour sept pays d'Afrique, le Nicaragua et le Yémen, il représente le quart des exportations. Pour l'Indien du Guatemala qui travaille douze heures par jour, il rapporte quotidiennement 1,25 dollar à l'époque de la récolte. Mais ni lui ni les producteurs n'ont grand-chose à dire sur le prix du coton.

Les araignées qui tiennent les fils de ce marché sont au nombre de quinze. Quinze sociétés multinationales qui contrôlent 90% du marché mondial; qui se le partagent aussi: dans chaque grande région de production on ne trouve jamais plus de trois à cinq de ces géants à l'œuvre. Une concurrence soigneusement codifiée.

A la bourse du coton de New York, ce sont eux qui, grâce à leur assise financière, fixent les prix; des prix qui fluctuent considérablement.

D'où cette situation paradoxale: dans le même temps les producteurs se plaignent des prix de misère qui leur sont offerts et l'industrie du vêtement — et par conséquent le consommateur — des prix élevés qui sont pratiqués. La différence n'est pas perdue pour tout le monde.

Les fibres synthétiques ensuite. Succès croissant depuis la guerre; elles sont produites pour les trois cinquièmes par treize multinationales de la chimie qui contrôlent 80 à 90% du commerce mondial.

L'industrie textile enfin. Une quarantaine d'entreprises basées en Angleterre, aux Etats-

Unis, en Allemagne, en France et au Japon, dominent le marché.

Pour fournir cette industrie textile, une industrie des machines concentrée dans sept pays développés et contrôlée par une trentaine de sociétés, Sulzer en tête. Le rythme élevé des innovations techniques, le coût croissant des équipements condamnent à terme le producteur à petite échelle et qui mise sur une main-d'œuvre abondante. Là aussi le tiers monde est lié aux licences accordées par les sociétés. Encouragement de l'automation et priorité au traitement des fibres synthétiques qui se travaillent plus rapidement, au détriment du coton, est-ce là une évolution favorable au développement des pays pauvres?

Le marché des fibres, une situation d'exception? On trouve les mêmes caractéristiques pour le tabac (six entreprises contrôlent 90% du commerce mondial), pour la banane (trois entreprises, 75%), pour le cacao (cinq entreprises, 75%), pour ne citer que quelques exemples parmi une vingtaine de matières premières importantes.

Vive l'économie de marché! Et si vous vous sentez mal dans vos vêtements — synthétiques ou

C'EST LA VIE

Hommes de paille à vendre

Homme de paille: «Celui qui sert de prête-nom dans une affaire plus ou moins honnête» (Le Petit Robert, Dictionnaire de la langue française, éd. 1979, page 1341). L'homme de paille est (très) souvent assimilé au «prête-nom», «celui qui assume personnellement les charges, les responsabilités d'une affaire, d'un contrat, à la place du principal intéressé» (Le Petit Robert, toujours la même édition, page 1524). Les meilleurs auteurs et spécialis-

tes notent que le recours aux services d'un homme de paille est particulièrement fréquent dans les sociétés anonymes: il n'est en effet pas rare qu'un homme de paille intervienne en tant que fondateur ou associé d'une société anonyme, notamment pour éluder la disposition relative au nombre d'actionnaires minimum exigé lors de la fondation de la société ou celle concernant la nationalité et le domicile des administrateurs. L'homme de paille se bornera, ainsi, à n'être qu'un instrument et à signer ce que le véritable maître de l'affaire lui soumet. Bref, dans tous les cas, l'«intervention» d'un homme de paille est donc caractérisée par le fait que la fonction dont il est titulaire est en réalité

exercée par un tiers; lui-même ne l'exerce pas, tout en paraissant intervenir dans son propre intérêt aux yeux des tiers («Journal des Tribunaux», 1980, n° 4, pp. 123 ss.).

Tout cela est bien connu, dira-t-on peut-être. Pourquoi revenir sur le triste rôle de l'homme de paille, fût-il fort répandu dans les conseils d'administration des sociétés anonymes? C'est que ce «travail» aussi peu gratifiant que rémunérateur (le plus souvent) semble tenter les membres de professions parmi les plus honorablement cotées de notre hiérarchie sociale. Voyez les considérants d'une sanction prise par la Chambre vaudoise des avocats au début de l'année passée, qui viennent d'être

coton — il vous reste la maigre consolation de savoir que la Suisse a prévu d'accroître son aide au développement pour les prochaines années.

NB. Référence utile: Fibres and Textiles. Dimensions of Corporate Marketing Structure. CNUCED 1981 TD/B/C. 1/219.

Les quinze sociétés qui contrôlent 90% du marché mondial du coton (la plupart d'entre elles sont également actives dans d'autres secteurs industriels); par ordre de grandeur:

1. Ralli Brothers, Angleterre.
 2. Volkart Brothers, Suisse (Winterthour).
 3. Mc Fadden/Valmac, Etats-Unis (Memphis).
 4. W.B. Dunavant, Etats-Unis (Memphis).
 5. Bunge and Born, Etats-Unis (New York).
 6. Cargill, Etats-Unis (Minnesota).
 7. Allenberg Cotton Co, Etats-Unis (Memphis).
 8. Weil Brothers, Etats-Unis (Memphis).
 9. H. Molsen, Etats-Unis (Dallas).
 10. Cotton Import/Export, Etats-Unis (Dallas).
- Et cinq entreprises japonaises, toutes installées à Osaka, qui font partie du groupe Sogo Shosha, aussi puissant au point de vue du chiffre d'affaires que les sept sœurs du pétrole.

publiés et qui éclairent d'un jour cru certaines pratiques. Nous citons:

«(...) Certes, le fait pour un avocat d'être administrateur d'une société n'est pas en soi incompatible avec la dignité du barreau. Toutefois, l'avocat ne doit pas accepter (...) de devenir administrateur d'une société pour laquelle il est entendu qu'il ne déployera aucune activité, savoir de jouer le rôle d'un homme de paille. Ce rôle ne peut, en effet, que nuire à la réputation de la profession et, si milité et passif soit-il, il constitue une activité incompatible avec la dignité du barreau. Il est propre à accréditer l'idée, dans l'esprit du public, que, moyennant paiement, on peut recourir aux services

d'un avocat, non pour ses connaissances et pour son travail, mais uniquement pour profiter de son titre dans le but d'inspirer confiance aux tiers, notamment par l'intermédiaire du registre du commerce. Il y a donc une part de tromperie dans ce mode de faire. D'ailleurs, ce n'est pas sans raison que la qualification d'homme de paille est péjorative sur le plan moral.»

Que d'imagination prêtée au «public».

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Tout blanc ou tout noir

D'accord, les Soviétiques sont des gens atroces! Je me demande tout de même si c'est une raison suffisante pour donner dans l'anticommunisme systématique — et sous prétexte d'anticommunisme, dans le militarisme, le chauvinisme, etc.

Voici un ou deux ans, j'avais été frappé de voir le sieur Arrabal, dramaturge de son métier, tenant dans *L'Express* une chronique des échecs (!), où sa principale préoccupation était d'expliquer que les grands maîtres soviétiques n'étaient pas si forts que cela, et que s'ils n'étaient pas si forts que cela, c'est que le régime politique rendait la chose impossible, et que si par hasard ils étaient forts, c'est alors qu'ils n'étaient pas Russes — Petrosjan Arménien, Kérès et Thal Baltes, etc.

Fort bien. Je comprends qu'on polémique, mais quand je joue aux échecs, je désire jouer aux échecs et je ne veux pas qu'on me parle de l'impérialisme soviétique ou de l'exploitation du prolétariat par les patrons — chaque chose en son temps! Or voici que j'ouvre la «Revue Suisse d'Echecs» d'avril 1981. Où je lis un compte rendu par le maître suisse Paul Müller d'un livre du grand maître international Pachmann (apatride, ex-Tchèque partisan de Dubcek) sur la finale des éliminatoires pour le championnat du monde entre Hübner (Allemagne fédérale) et Kortschnoï (apatride russe, fixé présentement en Suisse).

Dans ce compte rendu, un interview de Kortschnoï par Pachmann:

«Les Suisses sont un grand et vaillant peuple (*gross und tapfer*). Le niveau élevé de leur armement (comme on sait, presque tous les citoyens suisses ont leur fusil à la maison!) (*commentaire de Paul Müller: «... et aussi de la munition...»*) leur permet de risquer des choses folles, sans tenir compte de la situation internationale: par exemple de m'accueillir, ou même de vous inviter vous, M. Pachmann, à deux tournois organisés en Suisse. Aujourd'hui, dans des pays plus petits et plus faibles, une telle chose serait tout simplement impensable!» (*Hübner-Kortschnoï: Finale in Meran.*)

Et va donc! Là où il y a de la gêne, y a pas de plaisir!

J'ai beaucoup d'estime pour Pachmann, qui est non seulement un grand joueur d'échecs, mais un homme de caractère, qui joua un rôle actif lors du printemps de Prague. J'admire Kortschnoï, qui est l'un des plus grands maîtres actuels. Paul Müller est un joueur estimable... De là à profiter de la sottise des Soviétiques, qui tiennent absolument à exiler ou à psychotriser tous ceux qui pensent «mal», pour faire de la propagande en faveur de l'armée et de l'armement, il y a un pas!

Mais encore une fois, va donc, et de ton chemin suis le petit bonhomme: doit bien avoir moyen de rompre une lance en faveur des armes nucléaires... voyons... dans le Bulletin de la Protection des Animaux? ou dans celui des Amis boulistes? Après tout, ces mois derniers, on a pu voir la TV française diffuser à plusieurs reprises un film publicitaire en faveur des avions de chasse ou de bombardement...

* * *

A propos: vous avez lu *Les Banques suisses en question*, de Torracinta? C'est un peu le livre que je voudrais avoir écrit.

J. C.